# Réunion ordinaire du Conseil du 30 septembre 2025

Le Conseil scolaire catholique Nouvelon a tenu une réunion ordinaire le 30 septembre 2025. Voici les faits saillants de cette séance publique :

* Le Conseil a eu une présence importante aux célébrations marquant le 50e anniversaire du tout premier lever du drapeau franco-ontarien le 25 septembre à l’Université de Sudbury.
* Le Conseil reçoit la démission de Mme Karissa Lapierre à titre de membre externe au Comité de vérification en date du 31 août 2025 et la nomination de Mme Marissa Sarazin à compter du
1er octobre 2025.
* Le Conseil reçoit la démission de Mme Julie Allen, conseillère scolaire de la zone 7 : St-Charles, Markstay-Warren, Rivière des Français en date du 31 octobre 2025. Selon les règles, le Conseil procèdera à un affichage de poste pour combler la vacance.
* Le Conseil approuve les politiques suivantes selon le cycle de révision :
* GOU 3.0 Rôle et responsabilités du Conseil (statu quo)
* GOU 4.0 Rôle de la présidence du Conseil (statu quo)
* GOU 5.0 Rôle de la vice-présidence du Conseil (statu quo)
* GOU 6.0 Porte-parole officiel du Conseil (statu quo)
* GOU 8.0 Code de conduite des conseillers scolaires (statu quo)
* GOU 9.0 Allocations des conseillers scolaires (statu quo)
* GOU 11.0 Accueil et accompagnement des nouveaux élus (révision)
* GOU 12.0 Réunions électroniques et présence aux réunions (révision)
* GOU 15.0 Plan stratégique pluriannuel (révision)
	+ GOU 15.0.1 Cadre d’imputabilité systémique (révision)
	+ GOU 15.0.2 Examen annuel du Plan stratégique pluriannuel (révision)
	+ GOU 15.0.3 Cycle d’amélioration continue (révision)
	+ GOU 15.0.4 Calendrier annuel d’imputabilité systémique (révision)
	+ GOU 15.0.5 Plan stratégique pluriannuel 2030 : Innover, réussir et agir ensemble (révision)
	+ GOU 15.0.6 Cadre d’évaluation des orientations stratégiques (à abroger)
* GOU 16.0 Comités du Conseil (statu quo)
	+ GOU 16.0.1 Mandats des comités du Conseil (révision)
* GOU 21. Évaluation du rendement de la direction de l’éducation (statu quo)
* GOU 31.0 Engagement envers les employés (statu quo)